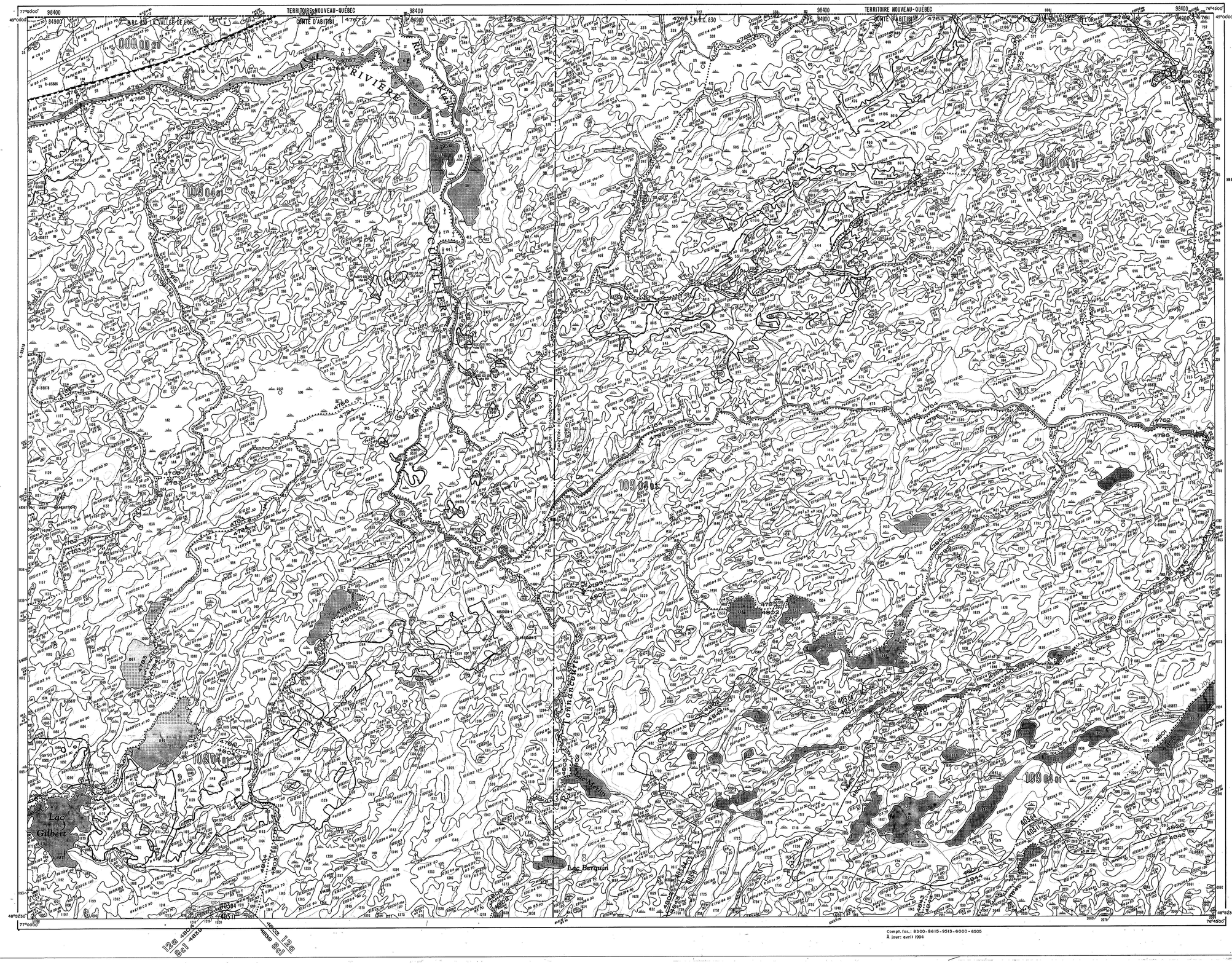

Compt. for.: 8300-8615-9513-6000-6505
À jour: avril 1994

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— secondaire
— tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe par bandes
Coupe à diamètre limite et dépérissement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe partielle (partie ou à plat)
Remplissage à vacance nulle
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Ensemencement naturel
Récolte dans les tiges isolées (coupe de tiges)

N.B. Ces interventions n'indiquent ou perturbations et ou origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — — à pin rouge	R (PR)
— — — à pin gris	R (PG)
— — — à thuya (cèdre)	R (C)
— — — à pruche	R (PR)
— — — à mélèze	R (M)
— — — (plantation)	P
Pessière	E
— — — (à sapin et/ou épinette blanche, sous-groupement plus de 75% de la portée-tronc)	E (S)
— — — à thuya (cèdre)	E (C)
— — — à épinette noire	E (E)
— — — à pruche	E (PR)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — — à pin rouge	E (PR)
— — — à pin gris	E (PG)
— — — à mélèze	E (M)
— — — (plantation de sapin baumier)	E (S)
Pinède à pin blanc	P (PB)
— — — avec pin rouge (sous-groupement plus de 75% de la portée résineuse)	P (PB-PR)
— — — avec thuya (cèdre)	P (PB-C)
— — — avec épinette noire	P (PB-E)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (PB-E-E)
— — — avec pin gris	P (PB-PG)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (PB-S)
— — — (plantation)	P (PB)
Pinède à pin rouge (plantation)	P (PR)
— — — (à pin rouge sous-groupement plus de 75% de la portée résineuse)	P (PR)
— — — avec thuya (cèdre)	P (PR-C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (PR-E)
— — — avec mélèze	P (PR-M)
— — — avec pin blanc	P (PR-PB)
— — — avec pruche	P (PR-PR)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (PR-S)
— — — (plantation)	P (PR)
Pinède à pin gris	P (PG)
— — — (à pin gris sous-groupement plus de 75% de la portée résineuse)	P (PG)
— — — avec thuya (cèdre)	P (PG-C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	P (PG-E)
— — — avec mélèze	P (PG-M)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	P (PG-PB-PR)
— — — avec pruche	P (PG-PR)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	P (PG-S)
— — — (plantation)	P (PG)
— — — Plantation de pin sylvestre	P (S)
Cédrière	C
— — — (à thuya sous-groupement plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — — à mélèze	C (M)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB-PR)
— — — à pin gris	C (PG)
— — — à pruche	C (PR)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — — (plantation)	P (C)
Mélèzin	M
— — — (à mélèze sous-groupement plus de 75% de la portée résineuse)	M (M)
— — — à thuya (cèdre)	M (C)
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	M (PB-PR)
— — — à pin gris	M (PG)
— — — à pruche	M (PR)
— — — à sapin et/ou épinette blanche	M (S)
— — — (plantation européenne)	M (M)
— — — (plantation de mélèze japonais)	M (M)
— — — (plantation de mélèze brun)	M (M)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Tolérance	Résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F (PG)	F (PG-P)
— — — — — avec pin blanc	F (PB)	F (PB-P)
— — — — — avec pin rouge	F (PR)	F (PR-P)
— — — — — avec résineux	F (R)	F (R-P)
— — — — — avec sapin	F (S)	F (S-P)
Bouleau à bouleau blanc avec sapin ou rouge	BL (S)	BL (S-P)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BL (E)	BL (E-P)
— — — — avec pin blanc	BL (PB)	BL (PB-P)
— — — — avec pin rouge	BL (PR)	BL (PR-P)
— — — — avec résineux	BL (R)	BL (R-P)
Bouleau à bouleau jaune avec résineux	BJ (R)	BJ (R-P)
Feuillu d'essences tolérantes avec résineux	F (R)	F (R-P)
— — — — avec pin rouge	F (PR)	F (PR-P)
Peuplierais avec sapin	Pe (S)	Pe (S-P)
— — — avec pin gris	Pe (PG)	Pe (PG-P)
— — — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PB-P)
— — — avec pin rouge	Pe (PR)	Pe (PR-P)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E-P)
— — — avec résineux	Pe (R)	Pe (R-P)
Aulnaies avec résineux	Au (R)	Au (R-P)
Frênaies avec résineux	Fr (R)	Fr (R-P)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F-P)
— — — — sur station hydrique	M (FH)	M (FH-P)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F (I)
— — d'essences tolérantes	F (T)
— — sur station hydrique	F (H)
— — d'essences tolérantes	F (T)
Bouleaux à bouleau blanc et/ou bouleau gris	BP
— — à bouleau jaune	BJ
Peuplierais	Pe
Peuplier rouge	Pe (R)
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris	Pe (BP)
— — à bouleau jaune	Pe (BJ)
— — à feuillus d'essences intolérantes	Pe (F-I)
— — à feuillus d'essences tolérantes	Pe (F-T)
Plantation d'érable à sucre	Er (S)
— — de peuplier hybride	PeHy
— — de peuplier	Pe
— — de peuplier hybride	PeHy
— — de frêne d'amérique	Fr (A)

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Station aéroportuaire
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle par dépérissement
Coupe partielle par chablis
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: ⊖ 1 à 50% ⊗ Si à 99%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis totale
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30	30-80
80-50	50-80
80-60	60-80
80-70	70-80

FORÊT INÉQUIENNE:

Jeune inéquienne: Peuplement dominant de haut: tolérants, majorité des tiges entre 0 et 30 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.

Vieilleuse inéquienne: Peuplement dominant de haut: tolérants, majorité des tiges centrales de 80 ans. Autres peuplements, majorité des tiges un peu plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR	25m 1	19m 2	16m 3	13m 4	7m 5	4m 6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	———
Moyenne	31 à 60%	———
Forte	61 à 90%	———
Sévère	91 % et plus	———

Les classes de pente ne sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

N.B.: Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C3 cp 50 m G
— défoliation
— classe de pente
— classe d'âge
— perturbation
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous group d'essences
— groupement d'essences

B C5 c65 D1
— classe de pente
— classe d'âge
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: MARCEL SIROIS
SIGNATURE: Marcel Sirois

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.:
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 8
Unité de gestion: 87-2
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 1

Mode de tenure ou de gestion:
Bloc d'aménagement: 109 04 01*
Concessionnaire ou autres:

Bassin hydrographique: 403 11*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:

Unité de gestion privée:

Municipalité: 84900
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:

Parcelle: 4900 *

Région écologique: 12a*

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 830 LA VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière: Photographie aérienne: 1985
Année de publication: 1986
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/9/85
Déclinaison magnétique 15.° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-F-3 S.E.	32-F-2 S.O.	32-F-1 S.E. S.O.
N.E.	N.O.	N.E. N.O.
32-C-14 S.E.	32-C-15 S.O.	32-C-16 S.E. S.O.
N.E.	N.O.	N.E. N.O.
32-C-11	32-C-10	32-C-9

32 C/15 N.O.

2